

Analyse de la pluviométrie en Plaine de Niort

de 1982 à 2022

Cette analyse est basée sur des relevés de pluie quotidiens sur une période de 40 ans de 1982 à 2022 dans la commune de Saint Gelais à 9 kms au nord de Niort.

Elle n'a surtout pas l'ambition de pouvoir être généralisée à l'ensemble du département et encore moins à la région ou l'ouest de la France.

D'autres suivis, notamment ceux de Météo France, montrent que la Gâtine reçoit plus de pluie que le sud du département (environ une fois et demie) et que la plaine de Thouars en reçoit moins (environ les trois quarts).

L'objectif de cette étude ne se contente pas de savoir que depuis 40 ans, la moyenne de la pluie annuelle est de 808 mm à Saint Gelais, ce qui est relatif à un contexte géographique et climatique. Il est plus intéressant d'observer l'évolution de cette pluviométrie depuis les années 1980, car c'est un repère souvent cité par les spécialistes et par ceux qui parlent du changement climatique.

Les conclusions de cette analyse vont à l'encontre des arguments présentés par les opposants aux prélèvements agricoles de l'irrigation et de la construction des réserves de substitution, dites "bassines", alors qu'ils ne connaissent pas suffisamment le sujet, ou du moins qu'ils veulent imposer leur idéologie radicalisée au détriment d'une certaine idée rétrograde qu'ils se font de l'agriculture.

Tout d'abord, ils généralisent des données qui peuvent être valables dans certaines circonstances, mais qu'il ne faut surtout pas extrapoler.

Il est vrai que dans certains secteurs des Deux-Sèvres comme dans d'autres secteurs en France, des prélèvements pour l'irrigation peuvent être trop importants par rapport aux ressources disponibles, surtout si l'on se réfère à la sécheresse de 2022.

Tout le problème est justement de connaître ces ressources disponibles que les techniques actuelles de mesure ne peuvent qu'estimer et c'est bien à cause de ces estimations que chacun croit détenir la vérité.

Dans le domaine de la régulation des usages de l'eau, seule l'anticipation peut guider des décisions et personne, que l'on soit écolo ou pas, ne peut prédire ce que sera les événements climatiques des mois suivants et le rythme des futurs remplissages des nappes phréatiques.

Il y a encore quelques années, tout le monde était convaincu que les nappes ne pouvaient pas se remplir dès que la végétation était reprise. Les années 2016 et 2021 ont prouvé le contraire, pour n'évoquer qu'un passé récent.

C'est la géologie et la météo qui en décident, surtout quand le sous-sol est calcaire avec des nappes phréatiques souvent peu profondes qui présentent de petits volumes et qui sont donc très sensibles à la sécheresse.

Ces nappes se vident en fonction de la sécheresse plus ou moins intense, et se remplissent à la même vitesse lors de l'automne et de l'hiver suivants.

En Deux-Sèvres, cette analyse montre :

- que la pluviométrie n'est pas en diminution, bien au contraire (771 mm/an de 1980 à 2000 et 808 mm/an de 2001 à 2022)
- qu'à l'échelle de la décennie, cette pluviométrie est stable de même que la répartition de la pluie, même si d'une année à l'autre il y a des différences notables de la répartition ;
- que la quantité d'eau apportée par journée est très stable entre 8 et 9 mm ;
- que le nombre de journées de pluie utile (15 mm et plus) est également stable et que le nombre de journées de très forte pluie (40 mm et plus) est insignifiant ;
- qu'il n'y a pas de phénomènes violents qui traduiraient les conséquences du réchauffement climatique comme on peut le constater dans le sud de la France avec les phénomènes cévenoles et méditerranéens ;
- que les hivers, printemps et automnes ne sont pas moins pluvieux (excepté 3 hivers : 1988-1989, 2004-2005 et 2021-2022)
- que seuls les étés auraient tendance à être plus secs (notamment en 2016, 2018 et 2022)
- que la recharge des nappes phréatiques se fait correctement chaque année, exceptée en 1989, 2005 et 2022 parce que la pluviométrie de l'hiver précédent a été trop faible
- que le changement climatique n'a aucune conséquence notable sur le régime de l'eau dans notre région, excepté en 2022 où il y a eu à la fois sécheresse et canicule.

La gestion collective et sérieuse de l'eau, telle qu'elle est pratiquée depuis déjà de nombreuses années dans notre département, en fait depuis la création des deux barrages du Cébron en 1982 et de la Touche Poupard en 1994, n'a aucune raison d'être contrariée par des gens qui ont perdu tout bon sens, notamment par rapport à la nécessité du stockage de l'eau.

S'il s'agit de combiner les usages de l'eau destinés à la fois à l'eau potable, au soutien d'étiage et à l'eau économique, il n'y a aucune raison de s'opposer au stockage de l'eau. Les deux barrages le prouvent bien et aujourd'hui, on ne trouverait personne, même parmi les opposants de l'époque pour critiquer les bienfaits de ces barrages.

Plus récemment, c'est le problème des petites réserves (malheureusement nommées "bassines") qui, une fois de plus, met en opposition les professionnels de l'agriculture et des opposants qui, à la fois ne veulent pas voir évoluer l'agriculture de nos grands parents et qui ont peur de manquer d'eau, sous-prétexte que les médias savent très bien affoler l'opinion publique par des discours anxigènes et à charge. Il est vrai que c'est leur fonds de commerce estival !!!

Depuis 40 ans, il n'y a jamais eu 2 années consécutives semblables. Pourquoi l'année 2022 devrait-elle se répéter automatiquement, même s'il ne faut pas oublier des phénomènes plus violents qu'autrefois.

Ceci dit, il est important de se poser la question de savoir pour quoi irriguer et pourquoi stocker de l'eau ?

Les évènements récents (Covid) ou en cours (guerre en Ukraine), ont totalement perturbé les cours des productions et des intrants agricoles, au point que toute référence aux prix actuels fausserait l'analyse.

Si nous raisonnons avec des données antérieures (2019) à ces évènements :

- du blé à 180 €/t au lieu de 330€/t (début septembre 2022)
- du maïs à 150 €/t au lieu de 330 €/t (début septembre 2022)
- du tournesol à 340 €/t au lieu de 740 €/t (début septembre 2022)
- du colza à 350 €/t au lieu de 610 €/t (début septembre 2022)

et compte tenu du coût du m³ stocké (0,20 €/m³ en petites réserves et 0,075 €/m³ en barrages) et de la quantité apportée sur le maïs (environ 2 000 m³/ha), on peut en déduire que ces réserves de substitution, ne peuvent être rentabilisées que

- par des cultures spécialisées à forte valeur ajoutée (légumes, cultures médicinales, aromatiques, fourragères)
- ou des cultures traditionnelles comme le maïs, à condition que les cours restent au niveau actuel, ce qui est peu probable

Mais pourquoi condamner le stockage de l'eau par principe ?

En ajoutant les coûts de l'électricité dont on ne voit pas jusqu'où son prix peut évoluer dans les années à venir, ce problème de rentabilité des petites réserves peut véritablement se poser avec des cultures classiques comme le maïs, car il est fait que le maïs est très gourmand en eau au moment où elle est plus rare.

Les détracteurs restent bloqués sur des positions idéologiques qui ne prennent pas en compte la réalité de l'économie de l'agriculture qu'ils ne connaissent pas.

Une anecdote récente montre bien que les politiques et les médias ne connaissent pas grand-chose de la réalité agricole. Au printemps 2022, lorsque les débats posaient le problème de l'indépendance alimentaire des pays européens, la Commission de Bruxelles a permis de remettre en culture (de blé) les jachères comme si le blé se semait en mars ou avril !!!!

C'est affligeant.

Par ailleurs, on ne peut pas donner tort aux opposants quand ils rappellent que 70% de l'investissement sont réalisés grâce à des fonds publics pour n'être utiles qu'à quelques irrigants pour chaque réserve.

Mais curieusement, cette réalité, ne figure même pas en tête de liste de leurs arguments.

Peut-être seraient-ils gênés de constater que les fonds publics sont largement et souvent distribués pour des causes et des activités multiples dont ils ne sont pas les derniers à profiter ?

Sans remettre en cause la réalité du changement climatique, il semble que toute généralisation soit à bannir. Il est totalement malsain de prôner un discours catastrophique et anxiogène qui, petit à petit, se traduira par une régression, donc une récession avec tout son cortège de conséquences, notamment sur le chômage généralisé et donc la misère, car ces mêmes gens sont dans l'utopie totale, s'ils croient que la transition climatique peut aboutir à autant de nouveaux emplois que d'emplois sacrifiés.

C'est dans une croissance maîtrisée que l'humanité trouvera son équilibre, à condition aussi qu'elle sache contrôler son expansion.

La terre est-elle faite pour supporter 7 milliards, voire 10 milliards d'habitants ne serait-ce que pour les nourrir et leur donner à boire, alors qu'il n'y avait que 3 milliards de terriens, il y a seulement quelques décennies ?

Qui en parle ?

Que font les grandes institutions mondiales (ONU et autres) pour chercher des solutions à la modération de cette surpopulation ?

Des scientifiques prédisent qu'en 2050, 20% de la population mondiale manquera d'eau potable.

Quand les océans représentent 72% de la surface terrestre, cela fait sourire.

C'est seulement un problème de coût pour rendre potable l'eau de mer.

L'énergie notamment fossile (pétrole et gaz naturel) peut donner l'exemple de la capacité humaine à s'adapter, même s'il faut y mettre le prix.

L'humanité a bien été capable d'accepter un coût du pétrole à des niveaux qui paraissent insupportables, pourquoi cette même humanité ne serait pas capable d'en faire autant avec l'eau.

L'économie de l'eau remplacera l'économie du pétrole et des hydrocarbures fossiles.

Le vrai problème sera de faire face à 2 surcoûts en même temps, celui de l'eau et celui de l'énergie qui n'a aucune raison de n'être que renouvelable.

Cela ne doit pas empêcher l'humanité de moins gaspiller l'eau, car ce sont les litres d'eau non consommés qui seront toujours les moins chers, comme pour l'énergie.

Pour en revenir à la pluviométrie dans notre région, cela ne doit pas être un sujet anxieux.

Olivier de Bony
SDPPR79

Mise à jour : septembre 2022